Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL028_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL028_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme PROST, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER) Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme PROST), Mme OLIVIER (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LE MEN (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme DURAND (donne pouvoir à M. TORCHE), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON) M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

17- TRAVAUX DE GENDARMERIE CATÉGORIE B12 – DEMANDE DE MAJORATION DE LOYER

7.5
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La Commune s'est engagée, en tant que propriétaire du bâtiment, à réaliser des travaux d'investissement sur plusieurs années, dans l'enceinte de la gendarmerie, afin d'améliorer les conditions de travail et la vie des militaires, mais également des travaux plus spécifiques sur le fonctionnement propre de la brigade comme les alarmes, la mise en conformité des chambres de sûreté, la sécurisation. Ces travaux sont qualifiés « catégorie B12 » et peuvent faire l'objet de financement sous forme de majoration de loyer.

Dans ce contexte, en 2026, il a été prévu au budget, le remplacement de la clôture, en répondant aux problématiques de sécurisation des gendarmes et de prévoir une clôture d'une hauteur de 2.20 m, sont également prévus la rénovation de la porte d'entrée et du rideau métallique (vitrage norme CR3) et la sécurisation des accès par l'extérieur.

Ces travaux de catégorie « B12 » peuvent être éligibles à une majoration de loyer. Notre dossier sera instruit afin de vérifier son éligibilité ; l'avis du domaine sera également sollicité.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026, le devis s'élève à 116 500 € TTC. Pour information ces travaux ne seront pas éligibles au FCTVA.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL028_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter l'aide de l'État (région de Gendarmerie de Bretagne) sous forme de majoration de loyer pour la réalisation de ces travaux de catégorie B12.**
- **Engager ces travaux conformément à l'inscription budgétaire 2026.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.